

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 1215

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2025

Séance du Comité du **10 février 2025** sur convocation adressée aux membres le **28 janvier 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq le **10 février 2025 à 17h00**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Patricia PENTURE,
Messieurs Yves REVILLON, **Robert BERNASCONI**, **Philippe POUTHE**, **Julien SAGE**,
Vincent FRANCHI (arrivé à la question 2)

ABSENTES-EXCUSEES :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Vice-Président,
Madame Samia KASMI, Vice-Président,
Madame Stéphanie SOARES

A DONNE POUVOIR :

Madame Anne-Marie AMSELLEM à Monsieur Vincent FRANCHI

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L 2121-17 et L 2121-20** du **code général des collectivités territoriales**.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5721-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 du 14 octobre 2019 portant modification des statuts du syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense,

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport ci-joint,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Considérant que la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du Syndicat doit être organisé préalablement au vote du budget primitif,

Considérant que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DELIBERE :

ARTICLE 1^{ER} :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 et de la tenue d'un débat.

ARTICLE 2 :

INDIQUE que la présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine.

Le Président

Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE URBAIN
GENERIA
REPRODUCTION INTERDITE

Votes pour : 8

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le :

17 FEV. 2025

COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2025 – 17h00

RAPPORT DE PRESENTATION

DOSSIER POUR DECISION N° 3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté au Comité Syndical, à l'intérieur d'un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations générales du budget de l'exercice 2025.

L'examen de ce rapport doit donner lieu à débat.

GENERIA a pour mission d'organiser et d'assurer le service public de chauffage urbain et de refroidissement urbain des immeubles construits et à construire dans les limites, a minima du périmètre des Opérations d'Intérêt National (OIN) de la Défense et de Seine-Arche en vigueur, et, au-delà, selon le périmètre défini par ses membres.

GENERIA chauffe et rafraîchit 220 immeubles de bureaux et près de 22 000 logements sont raccordés à l'un de ses réseaux sur les villes de Nanterre, de Courbevoie et de Puteaux. Au total, 4,5 millions de m² sont chauffés et refroidis.

L'ambition de GENERIA consiste à verdir ses réseaux, à les étendre pour qu'ils soient accessibles à tous, à maîtriser ses tarifs et à se moderniser.

Le Syndicat exerce sa compétence par 3 concessions de service public confiées à :

- La société Idex La Défense, contrat conclu le 21 décembre 2001 jusqu'au 31 août 2032), filiale d>IDEX, qui comprend un réseau de chaleur et un réseau de froid.
- La société Urbaine de Climatisation – SUC, contrat conclu le 29 août 2003 jusqu'au 31 août 2027, filiale de DALKIA, qui comprend un réseau de froid.
- La société Enerbiosa, contrat conclu le 12 juin 2008 jusqu'au 31 mars 2035., filiale d>IDEX, qui comprend un réseau de chaleur avec une centrale de production bi-énergies et un réseau de distribution.

Les orientations budgétaires propres à GENERIA concernent essentiellement les dépenses de fonctionnement de la structure en tant qu'autorité concédante dans ses missions de contrôle, les dépenses d'investissement étant réalisées par les concessionnaires.

Le rapport d'orientations budgétaires comporte plusieurs parties synthétisées ci-dessous :

1. La présentation du contexte économique et financier et des principales évolutions des marchés de l'énergie à la suite de la crise énergétique initiée à l'automne 2021. Cette partie est l'occasion de faire le point sur la situation économique nationale, qui devrait se caractériser en 2025 par un reflux de l'inflation (prévision à +1,8%) et une stabilisation du PIB à son niveau de 2024 (+1,1%). S'agissant du marché des énergies, le constat est celui d'un « retour à la normale » des prix de gros du gaz et de l'électricité à fin 2024 et d'une perspective de stabilisation voire de légère diminution à moyen-terme. A noter toutefois les incertitudes pesant sur le devenir de l'ARENH, qui s'achèvera à fin 2025 et dont le dispositif de substitution n'est pas arrêté (impact sur le coût de l'électricité).
2. La présentation de la situation financière du Syndicat : situation budgétaire à fin 2024 et perspectives 2025. Fin 2024, le résultat global de clôture s'établit à 12,4 M€. Le résultat de fonctionnement reporté au budget primitif 2025 sera de 12,8 M€. Les inscriptions budgétaires seront globalement stables, hors prise en compte de l'inflation. Par ailleurs, le budget 2025 intégrera, en recettes et en dépenses, la mise en œuvre d'un fonds d'aide à la sobriété énergétique permettant d'optimiser le système de chauffage des abonnés

logements. Le fonds sera alimenté par les nouvelles redevances versées par Idex La Défense à GENERIA au titre de la cogénération (avenant 13) et de la valorisation des CEE (avenant 14). L'enveloppe envisagée s'établit à 2,4 M€ sur la durée du dispositif.

3. Le niveau et la structure de la dette : GENERIA a un seul prêt en cours dont le montant restant dû est de 1,5 M€ au 1^{er} janvier 2025. Ce prêt, souscrit pour financer l'acquisition du terrain de la centrale Noël Pons, arrivera à échéance en 2027. L'annuité de dette prise en charge par le Syndicat est remboursée par le concessionnaire Idex La Défense.
4. Les données relatives aux ressources humaines : en application de l'article L 2312-1 du CGCT, GENERIA est tenu de communiquer des informations relatives à la structure des ressources humaines et à la masse salariale. On notera l'arrivée, au 10 mars 2025, d'un responsable administratif, juridique et marchés publics.
5. L'activité des concessions : cette partie fait le point sur les principaux faits marquants de l'activité des concessions en 2024 ainsi que les projets qui seront développés en 2025. Il est à noter que chaque année, la commission consultative des services locaux (CCSPL) et la commission de contrôle financier (CCF) présentent un bilan complet de l'activité de l'exercice clos. Par ailleurs, chaque trimestre, des réunions faisant le point technique, économique et financier sur le trimestre échu sont organisées. Celles-ci donnent lieu à des comptes-rendus qui sont présentés au Comité Syndical. Cette partie du rapport se limite à la présentation des principaux projets réalisés et en cours :
 - Pour Idex La Défense : le bilan 2024 se caractérise principalement par la mise en service des installations du projet agro-pellets (avril 2024). L'année 2024 a aussi permis d'achever le renouvellement des tours aéroréfrigérantes. L'année 2025 doit permettre de fiabiliser les installations agro-pellets incluant l'installation d'une chaudière vapeur électrique. Le projet d'export de froid via la centrale de Carpeaux permettra par ailleurs d'améliorer les rendements sur le froid. Enfin, ILD poursuivra ses projets de fiabilisation des réseaux de distribution de chaud et de froid, la digitalisation de ses installations par l'installation de sous-stations « intelligentes » et le pilotage à distance des équipements.
 - Pour la SUC : il n'y a pas eu de travaux de premier établissement en 2024 mais un total de 718 k€ de travaux de Gros Entretien Renouvellement a été réalisé. Le principal enjeu 2025, pour GENERIA, réside dans le lancement des opérations de fin de contrat et de renouvellement de la DSP, qui arrive à échéance en 2027.
 - Pour ENERBIOSA : l'année 2024 a permis la réalisation de travaux de fiabilisation et de sécurisation de la chaudière, avec pour objectif de soutenir le taux d'ENR. S'agissant de 2025, une perspective de raccordement est actuellement à l'étude concernant le collège André Doucet qui est situé à Nanterre, pour une puissance envisagée comprise entre 500 et 600 kW.

Il est proposé au Comité Syndical, après en avoir débattu, de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.